



ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2026

URIENTAZIONE BUGGETTARIE

SOMMAIRE

Préambule	Page	1
I) Politiques publiques : cadre stratégique et objectifs-cibles	Page	2
II) Les objectifs et des priorités pour 2026	Page	2
III) Les modalités opérationnelles	Page	7
IV) Analyse rétrospective des dépenses et des recettes	Page	8
IV.1) Au titre de l'exploitation en propre	Page	8
IV.2) Au titre des interventions agricoles, rurales et forestières	Page	12
IV.3) Au titre des investissements en propre	Page	13
V) Analyse rétrospective de la capacité d'autofinancement	Page	16
VI) Les principaux aspects budgétaires de l'exercice 2026 hors interventions	Page	16
VII) Les interventions	Page	22
VII.1) Les aides par programme et par financeur	Page	22
VII.2) Nature des principales interventions au sein des différents programmes	Page	23



Orientations Budgétaires 2026

Préambule

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NotRe) en son article 107 précisé par le décret 2016-841 du 24 juin 2016, a voulu accentuer l'information des élus en complétant notamment les dispositions relatives au contenu du débat. Ce débat doit s'effectuer sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires et doit également comporter une présentation sur la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et la durée effective du temps de travail.

Le rapport sur les orientations budgétaires constitue ainsi la première étape du cycle budgétaire annuel. Il précède l'élaboration du budget primitif et des décisions modificatives. La clôture du cycle se concrétisant par le vote du compte financier unique.

Conformément à l'article L 4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un débat a lieu sur les orientations budgétaires de l'exercice, dont il est pris acte par les membres de l'assemblée délibérante à travers une délibération spécifique.

On rappelle que le rapport sur les orientations budgétaires n'a pas vocation à se substituer au vote du budget primitif où l'ensemble des recettes et des dépenses sont présentées.



I) Politiques publiques : cadre stratégique et objectifs-cibles

Les orientations budgétaires de l'ODARC en 2026 se déclinent en cinq enjeux de politique publique, à savoir :

- Orienter l'accompagnement public vers la production, l'autonomie alimentaire et l'efficacité environnementale ;
- Protéger, maîtriser et mobiliser le foncier ;
- Appréhender le développement agricole à l'aune du changement climatique ;
- Intensifier la connaissance au travers de la recherche appliquée et de l'innovation afin de faire face aux défis qui se posent au monde agricole insulaire ;
- Consolider l'approche territoriale et la transversalité entre l'ODARC et les autres offices et agences.

Ces 5 axes s'articulent principalement à travers le Plan Stratégique National-Volet Corse, le « plan Ambition Corse 2021-2025 » (soutien aux filières) cofinancé par France Agrimer qui a été poursuivi sur l'année 2026 et les projets validés par l'Assemblée de Corse dont la mise en œuvre est confiée à l'ODARC.

Ces orientations se déclinent en 5 priorités stratégiques et en mesures opérationnelles pour replacer l'agriculture corse au niveau auquel elle doit prétendre, une agriculture d'excellence, résiliente et respectueuse de l'environnement, mais aussi une agriculture nourricière, une agriculture qui exporte mais surtout une agriculture qui subvient aux besoins alimentaires de son peuple.

II) Les objectifs et des priorités pour 2026

➤ Volet production

Les dispositifs du PSN Corse déployés en 2025 au travers des AAP Matériels agricoles, Bâtiment agricoles et Mise en valeur agricole, Cultures protéiques secteur élevage, Projets collectifs de transformation fermière, Electrification des exploitations agricoles seront poursuivis et développés en 2026. Un AAP sera lancé permettant l'accompagnement des investissements collectifs en estive de même qu'AAP visant à l'accompagnement des Industries agro-alimentaires.

L'AAP relatif au dispositif régional de clôtures lancé fin 2025 devrait également permettre d'accompagner les exploitations agricoles ayant des difficultés à mobiliser les aides du PSN grâce à des modalités d'octroi simplifiées.

Une attention particulière sera toujours portée aux filières ovines et caprines avec un taux d'intervention bonifié, la continuité des plans paratuberculose et tremblante, le dépôt des dossiers IGP agnelli et capretti di Corsica, la poursuite des expérimentations à Altiani sur la capacité d'ingestion de la brebis corse et la typicité du fromage fermier Venacchese et le développement du schéma génétique de la race caprine corse avec le haras de boucs et le développement du projet de génotypage.



Le plan Ambition pour le développement des filières de production agricole de Corse qui permet l'accompagnement des différentes structures agricoles insulaires (chambres d'agriculture et filières notamment) devait se terminer en 2025. Toutefois, il sera poursuivi une année supplémentaire compte tenu de l'attente de la validation d'un nouveau plan au niveau de l'Etat, co-financier de ces actions. Durant cette année, un bilan de ce plan sera réalisé afin de nourrir la construction du nouvel AAP et ainsi permettre de réorienter certaines actions notamment en ce qui concerne l'accompagnement technique des exploitants qui représente aujourd'hui près de 30% des aides accordées. Ce travail sera réalisé en concertation avec FranceAgriMer.

La nouvelle politique d'installation des jeunes agriculteurs se poursuivra en 2026 avec des projets d'entreprise intégrant un socle productif solide et une assise d'exploitation structurée et ce, afin d'inscrire l'agriculture corse sur la trajectoire vertueuse et indispensable de l'autonomie alimentaire.

Concernant le développement de la filière bois, les nouveaux appels à projet lancés en 2025 dans le cadre du PSN Corse permettant l'accompagnement des entreprises forestières, la mise place de dessertes forestières ou d'aménagements pour contribuer à la gestion durable et multifonctionnelle des forêts et l'amélioration des peuplements forestiers seront déployés en 2026. Une attention particulière sera portée aux projets visant à développer la mobilisation des ressources locales et notamment l'utilisation du bois local à travers la marque Lignum Corsica. De même, un appel à projet « Mobilisation bois » visant à accompagner économiquement les opérations d'amélioration des forêts par un soutien financier aux prestations logistiques et techniques des chantiers d'exploitation forestière sera lancé en 2026. Il concernera uniquement des opérations dont la rentabilité est peu avérée ou soumises à des conditions difficiles.

Enfin, le dispositif relatif à l'accompagnement des Plans Simples de Gestion a été renouvelé en 2026 et ce, jusqu'en 2029, permettant un soutien aux propriétaires privés dans l'élaboration de ces documents de gestion durable de la forêt.

➤ Volet foncier

Ce volet foncier est une thématique centrale du projet agricole pour la Corse qui fait l'objet actuellement d'échanges avec la profession agricole.

Qu'il s'agisse de la spéculation péri-urbaine qui perdure, en relation avec les difficultés de prise en compte de la vocation agricole dans les documents d'urbanisme, ou des difficultés liées à l'indivision et à l'absence de titre, la problématique d'accès au foncier continue de peser sur le développement agricole. Les projets de mise en valeur et l'installation d'agriculteurs restent contraints par ces difficultés.

Dans ce cadre, l'accompagnement de la SAFER de Corse dans ses missions d'intérêt général, actée par l'Assemblée de Corse sera mis en œuvre en 2026 en vue d'une part, de favoriser la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers et d'autre part d'intervenir en faveur de l'installation, du maintien et de la consolidation des exploitations agricoles ou forestières.



L'AAP relatif au soutien d'opérations collectives destinées à la lutte contre la déprise de l'activité agricole ou sylvo-pastorale et à la réhabilitation, la reconquête et la protection du patrimoine paysager traditionnel sera lancé en 2026.

L'ODARC poursuivra également son partenariat avec la Federazione di l'Associi Fundari di i Prupietari di a Corsica afin d'accompagner les AFP existantes dans leur action continue et pérenne de développement et d'aménagement des périmètres qu'elles regroupent mais également pour favoriser la création de nouvelles associations et ainsi accroître le potentiel de foncier mobilisable.

De même, le dispositif relatif à l'accompagnement des Plans Simples de Gestion a été renouvelé en 2026 et ce, jusqu'en 2029, permettant un soutien aux propriétaires privés dans l'élaboration de ces documents de gestion durable de la forêt.

➤ Volets recherche et formation

Les effets du changement climatique ont déjà un impact visible sur l'agriculture régionale et ceux-ci devraient encore s'accroître au cours des prochaines années. Il est vrai que la Corse, du fait de son caractère insulaire et de son positionnement en Méditerranée, est très exposée aux menaces climatiques. En conséquence, il est désormais nécessaire de considérer ce facteur et ses implications comme un élément fondamental du développement.

Le projet de recherche agronomique régional de l'ODARC, élaboré en relation avec les partenaires scientifiques, a été validé à l'unanimité par l'Assemblée de Corse en 2023. Ce projet doit permettre de répondre aux opportunités et aux menaces identifiées et donner des perspectives de développement aux producteurs à moyen et long terme. Dans ce cadre, l'ODARC en partenariat avec l'INRAE, l'Université de Corse, le CRVI, l'AREFLEC et Inter Bio Corse a répondu à l'AAP du Programme Corse FEDER-FSE+ 2021/2027 - Objectifs stratégiques 1.1 : « Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ». Ce projet « Agriresilienza dont l'ODARC est chef de file a pour objectif de produire des connaissances et des dispositifs d'innovation pour adapter les productions agricoles aux effets du dérèglement climatique et progresser vers l'autonomie alimentaire de la Corse. Ce projet ayant été sélectionné par la CdC dans le cadre du Programme FEDER sera mis en œuvre en 2026 et durera trois ans. Les travaux de recherche appliquée menés s'appuient fortement sur les stations expérimentales d'Altiani (élevage, transformation fromagère) et de Migliacciaru (fourrages/céréales).

A court terme, il est indispensable d'améliorer la formation des agriculteurs et notamment des Jeunes Agriculteurs afin d'atteindre les objectifs d'une agriculture performante, durable et préparée aux enjeux à venir. A ce titre, la mise en œuvre des « Contrats de Coopération Professionnelle Agricole- CCPA » sera poursuivie en 2026. Ces CCPA permettent une immersion professionnelle des futurs jeunes agriculteurs dans un cadre d'accompagnement technique adapté à leurs besoins de formation.



De même, dans le cadre de la formation obligatoire du nouveau parcours jeune agriculteur du PSN, l'ODARC a identifié des enjeux stratégiques pour le bon déroulement de cette mesure. Il est apparu essentiel de sécuriser l'accès à l'offre de formation des jeunes agriculteurs et de s'assurer d'un suivi précis et régulier des jeunes agriculteurs tout au long de leur parcours de formation. Aussi, après un recensement de l'offre de formation dans les domaines de formation obligatoires de la DJA et échanges avec les organismes de formation, il est rapidement apparu qu'un système informatisé spécifique était indispensable. Cet outil a été mis en œuvre 2025 mais sera renforcé en 2026 afin de connaître la disponibilité de l'offre de formation et de faciliter la communication entre les différents acteurs : organismes de formation, agents instructeurs de l'ODARC et jeunes agriculteurs, chaque utilisateur ayant accès à des fonctionnalités propres. A terme, si cet outil est adopté par les utilisateurs auxquels il s'adresse, il pourrait devenir le portail dédié à l'intégralité de la formation professionnelle agricole en Corse.

En parallèle, un travail conjoint avec la direction générale adjointe en charge de la formation à la CdC devrait permettre la tenue d'assises de la formation avant l'été 2026 de façon à aborder d'un manière globale et concertée les problématiques de la formation initiale et professionnelle.

➤ Volets environnement et sanitaire

Nos productions doivent se développer dans le respect de l'environnement, mais elles doivent également anticiper les changements climatiques et les risques sanitaires à venir pour faire de ces contraintes des opportunités de développement.

Des actions en faveur de la gestion de la fertilité des sols et de la promotion de pratiques agro-écologiques seront mises en œuvre dans le cadre du PSN (FEADER) au travers de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et d'un renforcement de la collaboration entre l'ODARC et l'OEHC pour concrétiser l'équipement en réseau d'irrigation de petits périmètres de projets (PSN). Le dispositif en faveur de l'amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles (PSN) sera poursuivi afin de soutenir les apiculteurs au regard de leur rôle primordial au service de la biodiversité. De même, compte tenu des enjeux liés aux économies en matière d'utilisation de l'eau dans les pratiques culturales, une MAEC visant à accompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leur gestion de l'irrigation mise en œuvre en 2025 dans le cadre du PSN sera plus largement déployée en 2026.

L'AAP relatif à l'animation Natura 2000 a été lancé en 2025 et les premiers dossiers devraient être programmés début 2026. Les AAP relatifs à l'investissement en zone Natura 2000 et aux investissements DFCI (infrastructures et matériels) seront également déployés en 2026.

En parallèle, les mesures visant à la protection vis-à-vis de la faune sauvage (AAP biosécurité des élevages), à la lutte sanitaire (plans paratuberculose, tremblante, Aujesky, FCO, etc.), au renforcement des schémas de sélection et de diffusion des races locales, y compris de l'abeille corse, socles de la biodiversité seront également consolidées.

L'ODARC poursuivra son accompagnement des communes dans le cadre de la lutte contre les incendies (opérations de débroussaillage légal).



➤ Volets commercialisation et promotion

Certaines filières agricoles n'ont pas encore trouvé leur marché. De plus, certaines opportunités de commercialisation ne sont pas mobilisées faute d'organisation collective. En parallèle, les modes de consommation ont évolué et il faut diversifier le champ des possibles pour sécuriser les débouchés.

L'ODARC poursuivra en 2026 ses actions en faveur du développement des circuits courts et de la promotion de l'agriculture corse. Tout d'abord, A Strada di i sensi qui recouvre désormais tous les territoires rassemblant près de 600 adhérents est un excellent vecteur de la vente directe pour les touristes mais également pour les locaux. Dans ce cadre, une collaboration sur le thème de la découverte touristique des productions identitaires agricoles et artisanales associant la FRAAC a été initiée entre l'ODARC et l'ATC en 2024 et a pour objectif la mise en commercialisation, en 2026, d'un produit touristique autour d'une offre de séjour regroupant à la fois la découverte de la route des sens d'un territoire et de la foire rurale qu'il accueille.

La création de nouveaux débouchés rémunérateurs pour les produits agricoles corses est aussi l'objectif du Label Restaurant « Gusti di Corsica » qui a été lancé en 2024 avec la certification d'une vingtaine de restaurants. Il conviendra de poursuivre le déploiement de ce label en 2026 avec sa promotion en vue de l'adhésion de nouveaux restaurants et le contrôle des adhérents par un organisme indépendant.

Enfin, les actions de promotion de l'agriculture corse seront poursuivies avec notamment l'organisation de la présence de la Corse au Salon International de l'Agriculture 2026, des campagnes de communication, des actions de sensibilisation du jeune public aux métiers agricoles et aux productions.

Dans le cadre du PSN, un appel à projet visant à développer la diversification des exploitations agricoles sera également lancé en 2026.

L'étude réalisée en 2024 sur la faisabilité et les modalités de création d'un Marché d'Intérêt Territorial a permis de définir les contours d'un MIT Corse autour de quatre axes : un carreau physique des producteurs combiné à un carreau virtuel, un marché d'anticipation permettant une meilleure planification des productions agricoles en phase avec les besoins des transformateurs et des distributeurs, une organisation mutualisée pour répondre aux besoins de la restauration collective et chercher des opportunités à l'export et enfin, une marque MIT basée sur un cahier des charges assurant la traçabilité des produits corses transitant sur le site. Il conviendra en 2026 de conduire les compléments d'études nécessaires à l'aboutissement de ce projet. En effet, un tel marché de gros assurerait un approvisionnement régulier en produits frais, permettrait d'organiser les filières et d'alimenter les professionnels (restaurants notamment, GMS...) mais également la restauration collective.



III) Les modalités opérationnelles

➤ Les programmes rattachés aux missions d'autorité de paiement de l'Office

Ils s'articulent autour de 3 axes :

✓ L'axe « FEADER-PSN Corse »

Cet axe a pris le relais du PDRC, avec de nouvelles dispositions de mobilisation des aides. En 2026, l'ensemble des dispositifs prévus au programme seront déployés : modernisation des exploitations agricoles et forestières, installation des jeunes agriculteurs, électrification des exploitations, développement de l'industrie agro-alimentaire, soutien à l'agriculture biologique, mesures agro-environnementales et climatiques, investissements DFCEI, aides LEADER et zones Natura 2000...

Il est à noter que, à la suite du décroisement des crédits État, la direction des finances transfère directement auprès de la CdC, (programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture »), les contreparties État au FEADER.

✓ L'axe « Hors FEADER »

Cet axe soutient principalement :

- La diffusion des connaissances techniques et les actions collectives de filières qui s'inscrivent sur les axes qualité, identité et promotion des produits certifiés dans le cadre du plan Ambition Corse Année 2026.
- L'accompagnement des « Contrats de Coopération Professionnelle Agricole - CCPA ».
- Le financement de la modernisation des exploitations agricoles ou forestières sur régime d'aides d'État (aides complément FAM caves vinicoles, aide régionale clôtures...).

✓ L'axe « Opérations spécifiques »

Cet axe finance des opérations inhérentes aux aides aux laboratoires de la CDC, à l'appui à la SAFER et à la mobilisation du foncier (dispositifs d'accompagnement des AFP), aux financements des contrôles SIGC, aux fonds de financement au bénéfice des jeunes agriculteurs, des agriculteurs aînés et des AFP, à la promotion des productions agricoles et des labels Strada di i sensi et Gusti di Corsica, aux dispositifs de gestion de crise (aides de minimis et à vocation sanitaire comme FCO, Paratuberculose, tremblante...) et la certification bois Lignum Corsica.



➤ Les programmes d'investissements propres de l'ODARC

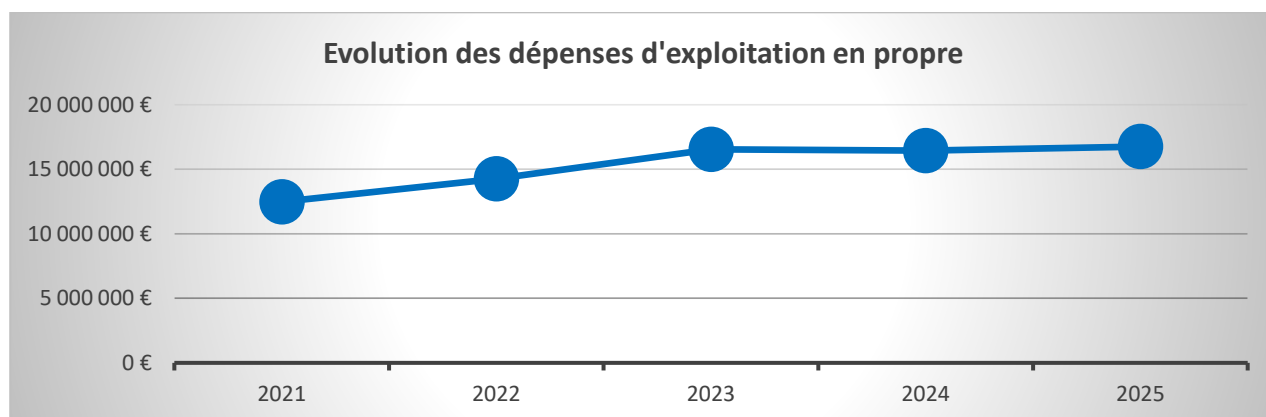
Ces investissements portent notamment sur :

- La poursuite des investissements en matière de sécurisation des systèmes d'information conformément aux exigences et contraintes liées à la fonction d'Organisme Payeur de l'ODARC.
- L'actualisation de la mise en place de la signalétique des Routes des Sens Authentiques sur les 9 territoires.
- Le site d'Altiani, sur lequel il est prévu la création d'un nouveau forage pour sécuriser l'approvisionnement de la station et le déploiement du système d'irrigation. Une AMO sera également lancée pour créer un nouveau laboratoire de recherche en lieu et place de l'espace bergerie actuel avec un démarrage prévu des travaux de construction fin 2026. L'objectif étant d'optimiser le matériel très performant d'analyse déjà présent mais dont l'utilisation est limitée par l'espace insuffisant du laboratoire actuel.
- L'aménagement et l'équipement en matière de matériel agricole de travail du sol et de fenaison de la station de Migliacciaru, dans le cadre de ses travaux de recherche en filière fourrages et céréales.

IV) Analyse rétrospective des dépenses et des recettes

IV.1) Au titre de l'exploitation en propre

➤ Les dépenses d'exploitation en propre



Sur la période de 2021 à 2025, les dépenses d'exploitation en propre, hors dépenses liées aux interventions et restes à réaliser, s'élèvent en moyenne à 15,3 M€ par an.



Sur l'exercice 2025, ces dépenses restent stables par rapport à l'exercice précédent et se fixent à hauteur de 16,8 M€.

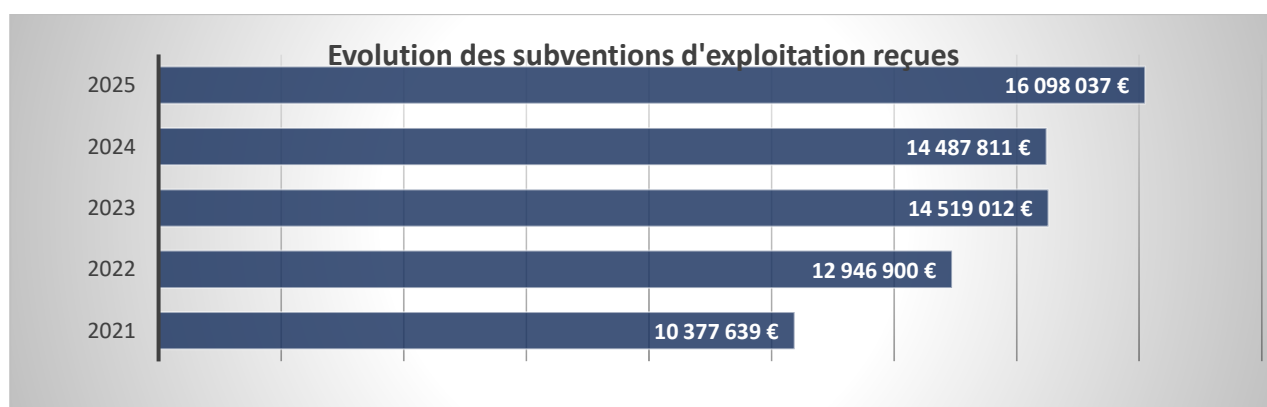
➤ Les recettes d'exploitation en propre



Sur la même période, les recettes d'exploitation en propre, hors recettes liées aux interventions et aux restes à réaliser, s'élèvent en moyenne à 15,9 M€ par an.

En 2025, elles atteignent 19,7 M€, en hausse de 19,4 % par rapport à 2024, principalement en raison d'un rattrapage de subventions perçues au titre de l'assistance technique du programme PDRC 2014-2020, correspondant aux exercices 2022 à 2024.

➤ Les subventions d'exploitation

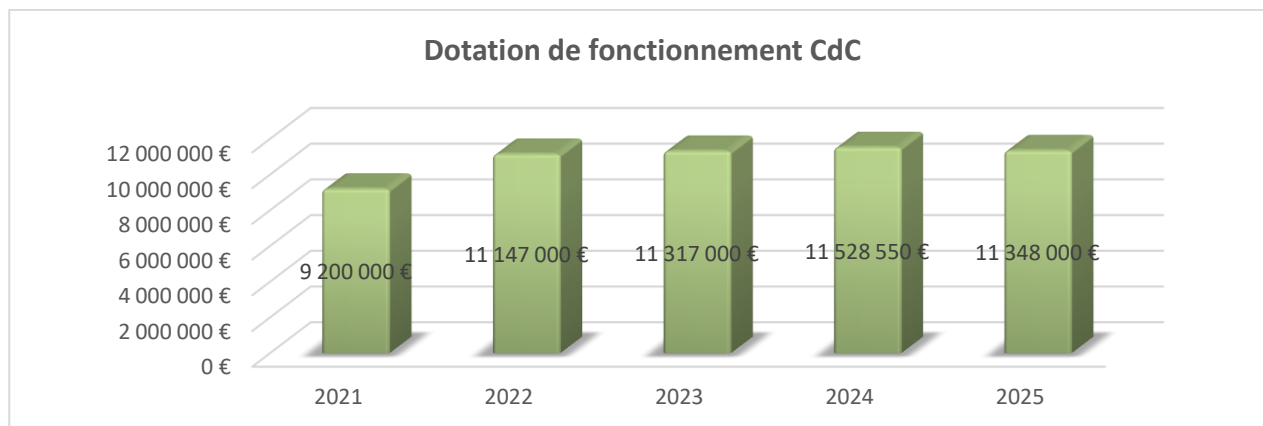


Sur la période de 2021 à 2023, les subventions d'exploitation annuelles reçues ont augmenté, traduisant un net rebond de l'activité à la suite de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Elles sont restées stables entre 2023 et 2024.

En 2025, les subventions d'exploitation annuelles reçues enregistrent une nouvelle progression et atteignent leur plus haut niveau à 16,1 M€.



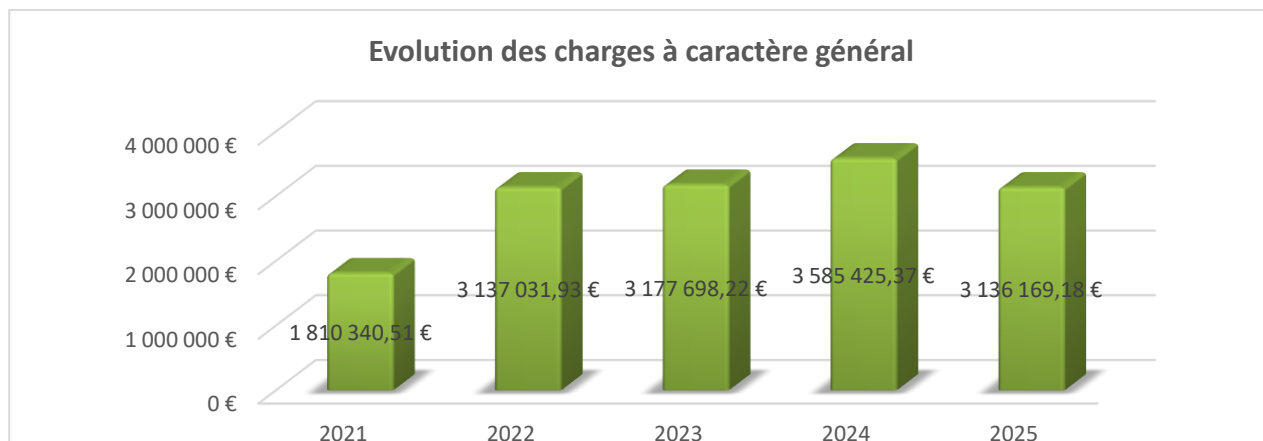
➤ La dotation de fonctionnement



La dotation de fonctionnement versée par la CdC constitue la principale ressource financière garantissant l'accomplissement de la mission de service public de l'Office au bénéfice du monde agricole, rural et forestier.

De 2021 à 2024, cette dotation progresse, passant de 9,2 M€ en 2021 à 11,5 M€ en 2024. En 2025, elle enregistre un léger recul pour s'établir à 11,3 M€.

➤ Les charges à caractère général



Les charges à caractère général (achats, services extérieurs et autres services extérieurs hors restes à réaliser) ont connu une progression continue entre 2021 et 2024.

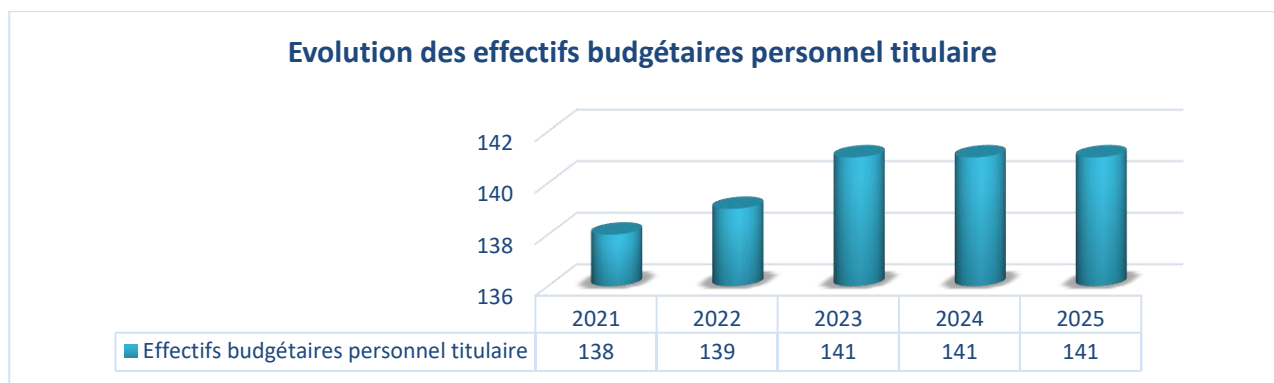
L'augmentation observée entre 2021 et 2023 s'explique principalement par une reprise marquée de l'activité à la suite de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Elle s'est notamment traduite par l'organisation du Salon International de l'Agriculture ainsi que par le déploiement d'actions de promotion en propre.



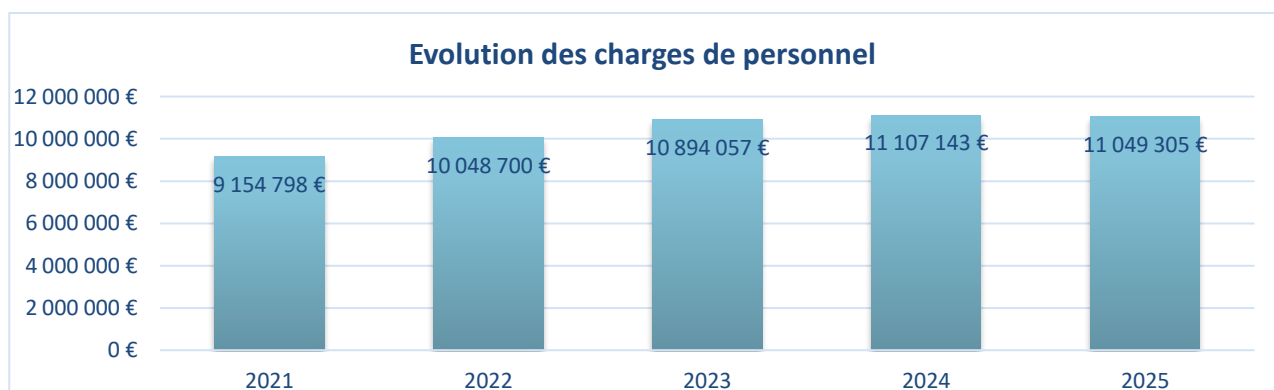
La hausse enregistrée entre 2023 et 2024 résulte d'une intensification des actions de promotion, en particulier autour du label restaurant « Gusti di Corsica » et de la route des sens authentiques « A Strada di i sensi ». Elle s'explique également par l'organisation d'actions de communication et d'échanges sur l'ensemble du territoire insulaire avec les élus du monde rural et les agriculteurs, portant sur les enjeux de développement agricole et sur l'accompagnement proposé dans le cadre des 17 mesures d'intervention du volet corse de la nouvelle programmation PSN 2023-2027. Enfin, la réalisation d'une étude relative à la faisabilité et aux modalités de création d'un Marché d'Intérêt Territorial a également contribué à cette évolution.

En 2025, les charges à caractère général enregistrent une diminution. L'Office a en effet maîtrisé ses dépenses afin de s'adapter à la baisse de la dotation de fonctionnement versée par la CdC au titre de l'exercice.

➤ Les charges de personnel et frais assimilés



Les effectifs budgétaires relevant du personnel titulaire sont passés de 138 postes en 2021 à 141 postes en 2023 et sont demeurés stables en 2024 et 2025. L'augmentation observée sur la période s'explique par l'attribution de missions supplémentaires à l'Office, dont le contenu a été présenté aux membres du Conseil d'Administration au cours des exercices précédents (intégration agents agro-environnement).





Sur la période de 2021 à 2025, les charges de personnel progressent de 20,7 %, passant de 9,2 M€ en 2021 à 11 M€ en 2025.

Entre 2021 et 2022, la hausse de 0,9 M€ s'explique principalement par le transfert des agents de l'OEC vers l'ODARC ainsi que par la revalorisation du point d'indice.

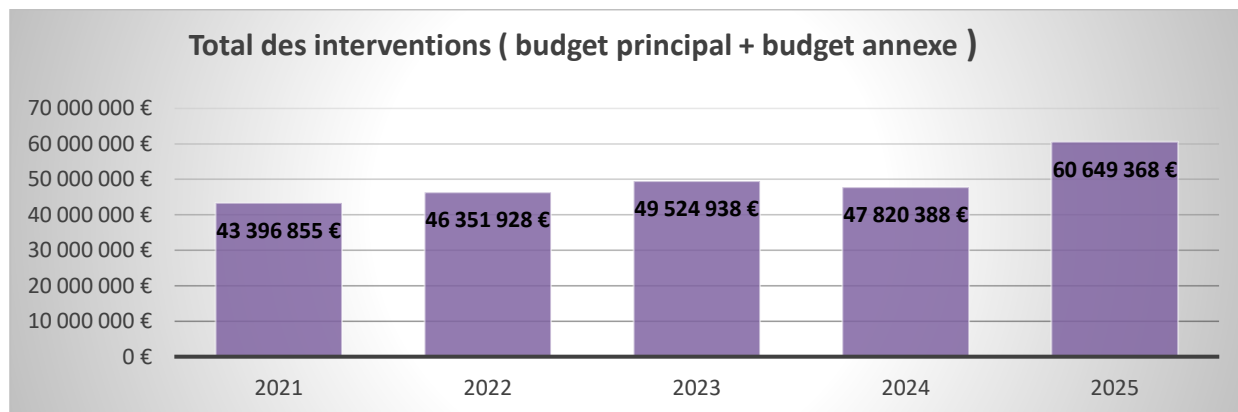
Entre 2022 et 2023, l'augmentation de 0,8 M€ est essentiellement imputable au versement d'indemnités liées à trois départs à la retraite et à un licenciement. Elle résulte également de la revalorisation du point d'indice, de la monétisation de jours inscrits sur les comptes épargne-temps (CET) et des évolutions indiciaires liées à l'ancienneté des agents.

Entre 2023 et 2024, la progression plus modérée de 0,2 M€ s'explique principalement par le versement d'indemnités liées à trois départs à la retraite et à quatre fins de contrat (un décès, une rupture conventionnelle et deux démissions), ainsi que par les évolutions indiciaires liées à l'ancienneté.

On observe ainsi un ralentissement progressif de la dynamique de hausse entre 2021 et 2024.

En 2025, les charges de personnel enregistrent une légère baisse par rapport à l'exercice 2024. Cette inflexion confirme le tassement de la trajectoire haussière observée les années précédentes et traduit un effet de stabilisation des effectifs.

IV.2) Au titre des interventions agricoles, rurales et forestières



Les interventions de l'Office, en dehors des fonds de financement impliquant un droit à retour, impactent les comptes de racine 658, dont la contrepartie se retrouve dans les recettes aux comptes de racine 758. La fonction de redistribution d'aides ne génère en principe ni bénéfice ni perte.

Le montant total des aides versées a progressé entre 2021 et 2023, avant de diminuer en 2024 dû à la fin de la programmation PDRC.



En 2025, le montant total des aides versées a connu une hausse significative, pour atteindre 60,6 M€. Cette augmentation s'explique par l'accélération des paiements aux bénéficiaires en vue de la clôture du programme PDRC 2014-2020 au 31 décembre 2025 et de la montée en puissance du PSN.

La variation des aides versées entre 2024 et 2025 d'un montant de + 12,8 M€ se décline principalement comme suit :

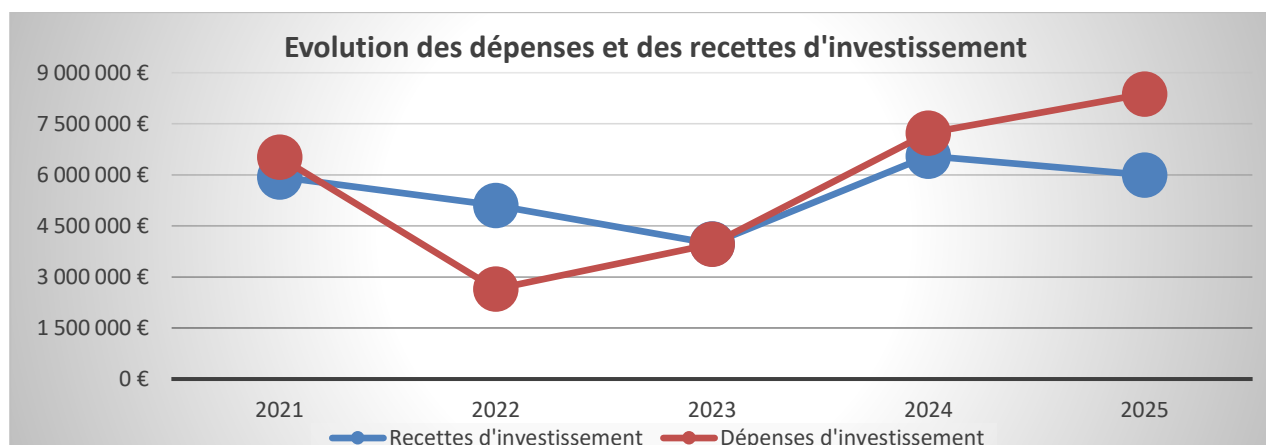
- Volet agriculture : - 0,3 M€ (dont « Arboriculture » + 2,9 M€, « Electrification » + 0,7 M€, « Aménagement hydraulique » + 0,5 M€, « Modernisation des exploitations » - 2,1 M€, « ICHN » - 1,6 M€, « CAB et MAB » - 0,8 M€, et « Autres » + 0,1 M€)
- Volet actions au bénéfice du monde rural : + 7,4 M€ (dont « Services de base » + 4,4 M€, « LEADER » + 1,8 M€, « Zones naturelles » + 0,5 M€, « Sentier patrimonial » + 0,4 M€, et « Autres » + 0,3 M€)
- Volet actions à destination de la forêt : + 3,1 M€ (dont « DFCI & action prévention » + 2,7 M€, « Exploitation forestières » + 0,6 M€, et « Autres » - 0,2 M€)
- Volet autres actions : « Assistance technique » + 2,6 M€

Le niveau d'interventions sur les trois derniers exercices se situe en moyenne à 52,7 M€ par an.

L'Office au titre de sa politique d'intervention a alloué en moyenne annuellement 49,5 M€ au bénéfice du monde agricole, rural et forestier sur la période 2021-2025.

IV.3) Au titre des investissements en propre

➤ Les dépenses et les recettes d'investissement en propre





- **Les dépenses d'investissement en propre**

Entre 2021 et 2022, les dépenses d'investissement enregistrent une baisse, l'exercice 2021 ayant été marquée par des opérations exceptionnelles de régularisations et de mise en conformité aux normes comptables pour un montant significatif.

De 2022 à 2025, les dépenses d'investissement connaissent une progression continue, atteignant 8,4 M€ en 2025.

Entre 2022 et 2023, cette hausse s'explique principalement par l'acquisition de matériels d'analyse dans le cadre du programme de recherche et de développement portant sur les filières ovine, caprine, bovine, porcine, apicole et plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM) de Corse, financé à hauteur d'environ 80% par des crédits FEDER. Elle résulte également de montants plus élevés en 2023 qu'en 2022 liés à la reprise sur provision pour le financement du compte épargne temps ainsi qu'à la quote-part de subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice.

Entre 2023 et 2024, la progression des dépenses s'explique essentiellement par l'avancement significatif de plusieurs projets : la construction d'un hangar de stockage (haras de boucs) sur le site de la station expérimentale d'Altiani, la création d'un bâtiment technico administratif (comprenant un espace d'accueil avec bureaux, une salle de réunion et un laboratoire) destiné à regrouper sur le site l'ensemble des personnels techniques, la permanence de l'Office et de ses partenaires, ainsi que la construction d'un hangar de stockage de matériels équipé de panneaux photovoltaïques sur le site de la station expérimentale de Migliacciaro.

Entre 2024 et 2025, la dynamique se poursuit avec le quasi-achèvement des projets précités, ainsi que par les travaux d'aménagement engagés sur le site de la station expérimentale d'Altiani, comprenant la création d'un nouvel espace bergerie, d'un hangar de stockage et la réalisation des voiries et réseaux divers (VRD), dont l'exécution est également, à la clôture de l'exercice, quasi achevée. A cela s'ajoute le démarrage d'un projet de création d'un système d'irrigation avec stockage inter-saisonnier sur ce même site. Le montant de la reprise sur provision pour le financement du compte épargne temps ainsi que celui de la quote-part de subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice sont plus élevés en 2025 qu'en 2024.

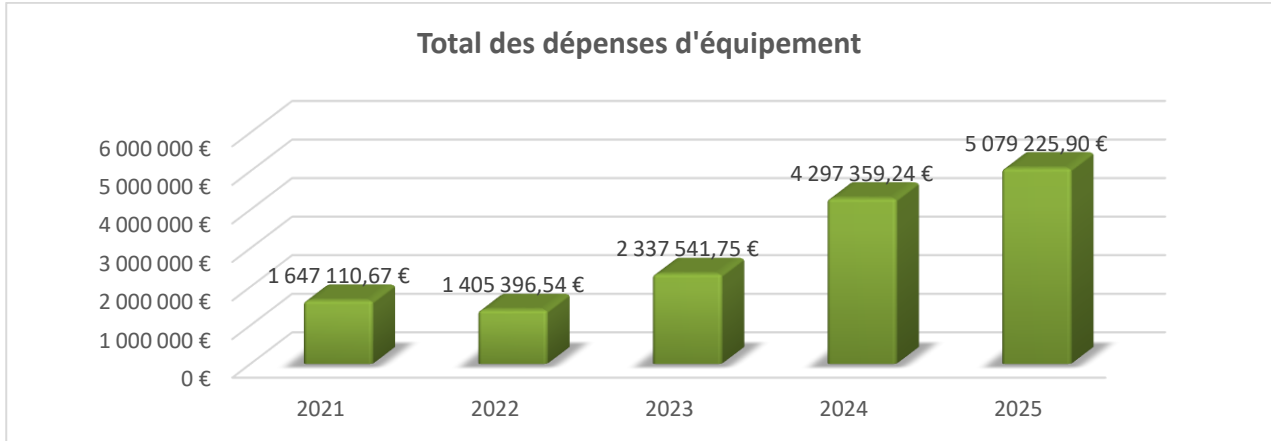
- **Les recettes d'investissement en propre**

L'évolution des recettes d'investissement sur la période de 2021 à 2025 suit une trajectoire étroitement corrélée à celle des dépenses d'investissement.

Entre 2021 et 2023, leur diminution s'explique par un recul des demandes de financement, en cohérence avec un volume d'investissements moins soutenu. À compter de 2023, la dynamique s'inverse. La progression des recettes d'investissement, qui atteignent 6 M€ en 2025, traduit la montée en charge des projets structurants engagés par l'Office.



➤ Les dépenses d'équipement



Entre 2021 à 2022, les dépenses d'équipement ont diminué traduisant une décélération progressive jusqu'à l'achèvement fin 2022 des travaux de rénovation et de surélévation du siège de l'ODARC à Bastia. Dans ce cadre, une subvention d'un montant total de 0,7 M€ a été perçue auprès de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE) au titre de la réhabilitation énergétique visant un objectif de rénovation basse consommation (BBC).

À compter de 2022 et jusqu'en 2025, les dépenses d'équipement, à l'instar des dépenses d'investissement en propre, connaissent une progression continue, pour atteindre 5 M€ en 2025.

Entre 2022 et 2023, l'augmentation des dépenses s'explique principalement par l'acquisition de matériels d'analyse dans le cadre du programme de recherche et de développement relatif aux filières ovine, caprine, bovine, porcine, apicole et plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM) de Corse. Afin d'accompagner ces investissements (notamment l'extension de la fromagerie et l'acquisition de matériels d'analyse), une subvention de 0,8 M€ a été perçue sur fonds FEDER.

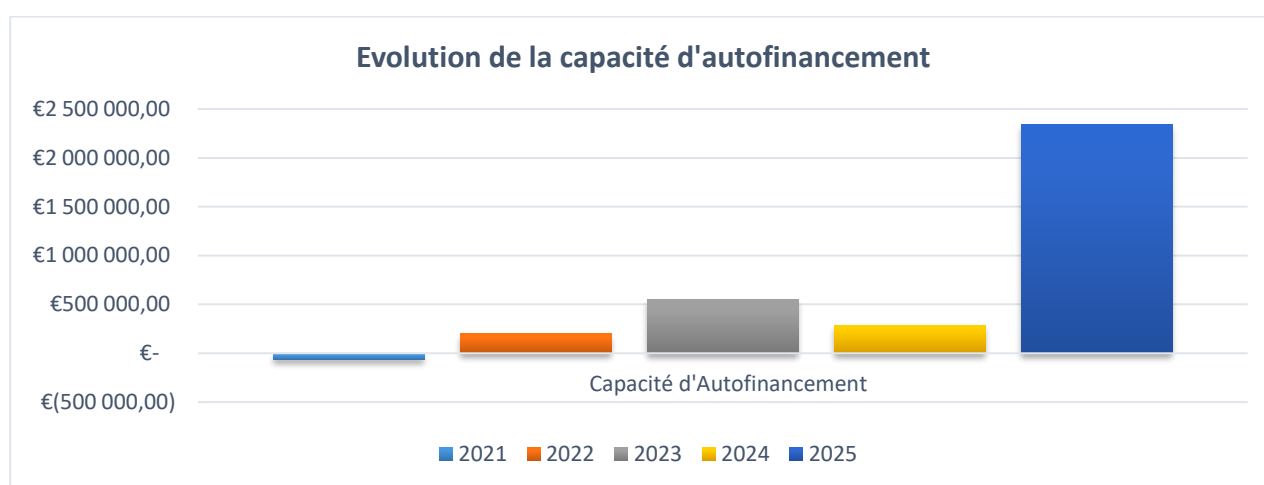
Entre 2023 et 2024, la progression des dépenses d'équipement se poursuit, portée essentiellement par l'avancement significatif de plusieurs projets : la construction d'un hangar de stockage (haras de boucs) sur le site de la station expérimentale d'Altiani, la création d'un bâtiment technico administratif, ainsi que la construction d'un hangar de stockage de matériels équipé de panneaux photovoltaïque sur le site de la station expérimentale de Migliacciaro.

En 2025, la dynamique demeure soutenue avec le quasi-achèvement des projets précités, ainsi que l'avancement très significatif des travaux d'aménagement engagés sur le site d'Altiani, comprenant la création d'un nouvel espace bergerie, d'un hangar de stockage et la réalisation des VRD, dont l'exécution est, à la clôture de l'exercice, quasi achevée. A cela s'ajoute le lancement d'un projet de création d'un système d'irrigation avec stockage inter-saisonnier sur ce même site.



Sur le plan des financements, une subvention de 0,2 M€ a été perçue auprès de la CdC, dans le cadre de la mesure « Hors PDRC Investissement agricole » pour le projet de construction de hangar de stockage (haras de boucs). Par ailleurs, des subventions sur fonds FEADER, d'un montant de 0,2 M€ et 1,2 M€ ont été perçues pour le projet de création du système d'irrigation et pour celui relatif à la création du nouvel espace bergerie, du hangar et des VRD. Des subventions complémentaires, d'un montant identique, sont attendues en 2026 pour ces deux derniers projets.

V) Analyse rétrospective de la capacité d'autofinancement



Sur la période 2021-2025, la capacité d'autofinancement (CAF) annuelle moyenne s'établit à 0,7 M€, alors que les dépenses moyennes annuelles d'équipement atteignent 3 M€. Le taux moyen de couverture des investissements par la CAF ressort ainsi à 22,5 %, traduisant une situation dans laquelle moins d'un quart des dépenses d'équipement est financé par les ressources propres issues de l'exploitation.

L'exercice 2025 marque toutefois une amélioration notable, avec une CAF atteignant 2,3 M€. Cette progression exceptionnelle s'explique principalement par un résultat d'exploitation fortement excédentaire, consécutif au rattrapage de subventions perçues au titre de l'assistance technique du programme PDRC 2014-2020, couvrant les exercices 2022 à 2024. Il convient néanmoins de souligner le caractère non récurrent de cette amélioration, qui ne traduit pas un renforcement structurel de la capacité d'autofinancement, mais correspond à un effet ponctuel lié à la régularisation de produits antérieurement non comptabilisés.

VI) Les principaux aspects budgétaires de l'exercice 2026 hors interventions

Le budget principal dans sa composante « fonctionnement propre » fait l'objet de la présentation ci-après. Le budget annexe, qui retrace exclusivement les crédits relatifs aux interventions FEADER / PSN-UE, est analysé au point VII infra.



Au titre du budget principal :

➤ Section d'exploitation

Les dépenses de fonctionnement recouvrent principalement des frais de personnel qui devraient s'élever à 11 737 700 €, des charges à caractère général à 3 700 000 € et des dotations aux amortissements et aux provisions à 1 700 000 €.

• Les dépenses de personnel

Selon l'accord sur l'orientation et l'incitation à la réduction collective du temps de travail conclu le 15 décembre 1999 entre la Direction et les Syndicats de l'Office et adopté par le Conseil d'Administration le 21 décembre 1999, la durée hebdomadaire du travail est de 36 heures réparties sur 5 jours. En contrepartie de l'horaire appliqué, 10 jours ouvrés de repos par an sont acquis.

Un régime de travail particulier a été mis en place à la station d'Altiani afin de tenir compte du plan de charge spécifique des agents techniques. Le régime de travail est organisé sur deux semaines. L'horaire de travail est fixé à 70 heures sur neuf jours ouvrés. Le jour non travaillé est pris par roulement dans le cadre de la période de deux semaines qui sert de base au régime particulier de la station.

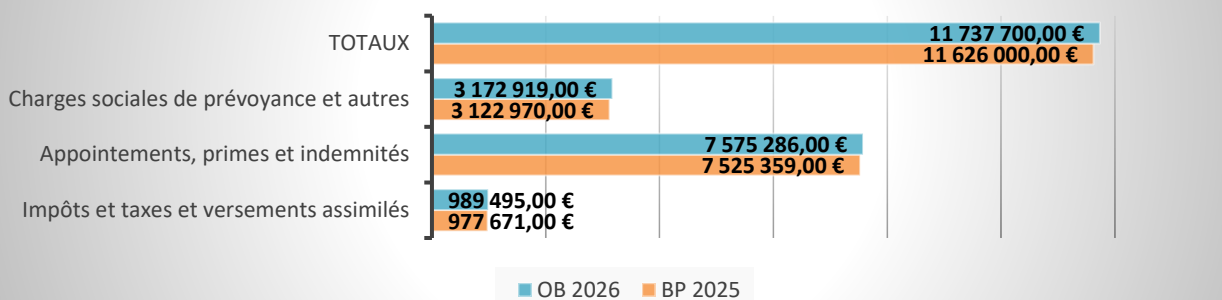
Un compte épargne temps a été mis en place au profit des personnels en emplois permanents, leur permettant d'alimenter leur compte tous les ans avec les jours de congés et de RTT restants dans les limites fixées.

Concernant la valorisation budgétaire, les hypothèses et bases principales de travail qui ont guidé la construction des prévisions sont les suivantes :

- ✓ Le plafond de la sécurité sociale revalorisé en 2026 s'élève à 4 005 € mensuel.
- ✓ L'absence d'heures supplémentaires rémunérées car non statutaires.
- ✓ Le point d'indice revalorisé à compter du 1^{er} juillet 2023 s'élève à 5,5325.
- ✓ Il est prévu deux départs à la retraite.
- ✓ Une mise en disponibilité est prévue en filière administrative : un rédacteur.
- ✓ Une mise à disposition est prévue en filière technique : un responsable technique.
- ✓ Les effectifs du personnel en emploi permanent sont prévus à hauteur de 141 postes budgétaires représentant 129,7 ETP.
- ✓ Les Contrats à durée déterminée sont prévus à hauteur de 15,5 ETP, les contrats d'apprentissage à 8,4 ETP et les contrats Cifre/Thèse à 2 ETP.



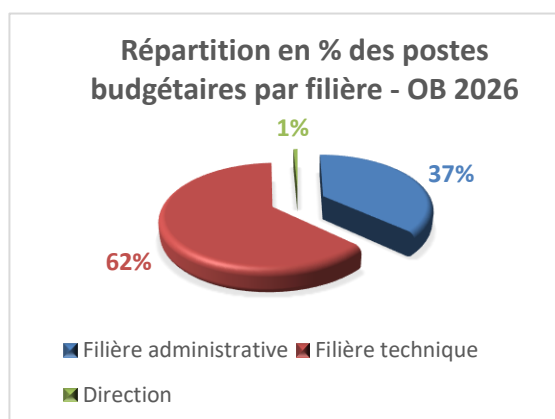
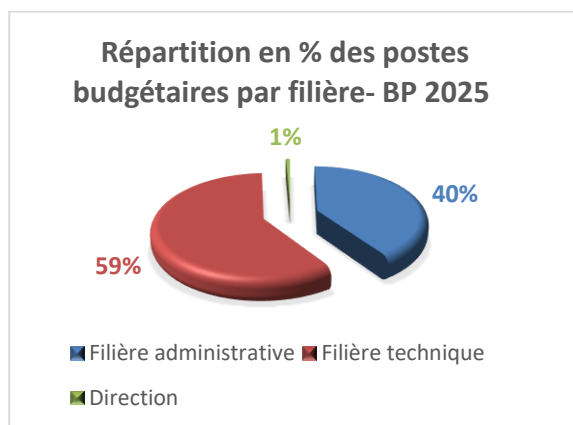
Détail des dépenses de personnel et évolution prévisionnelle Budget 2025/OB 2026



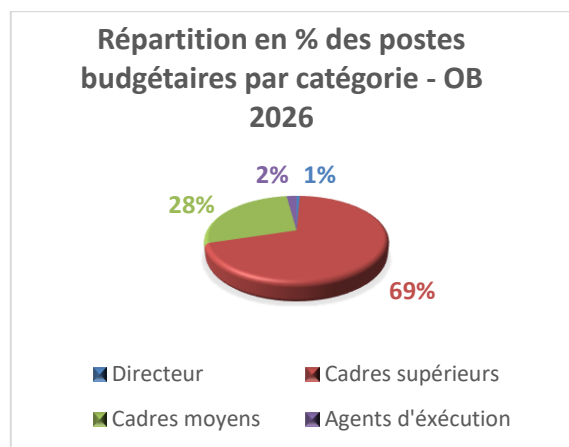
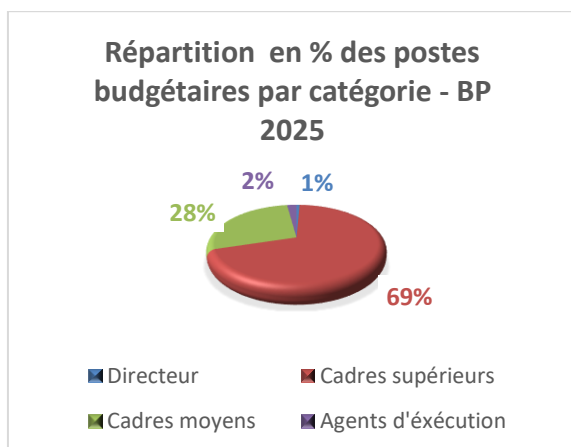
Les dépenses de personnel augmentent de 0,96 %, soit de 111 700 € par rapport au Budget Primitif 2025. L'augmentation globale des dépenses de personnel se compose d'appointements, de congés payés, de primes et d'indemnités pour 49 927 € et de charges sociales, impôts et taxes assis sur les salaires pour 61 773 €.

Par comparaison entre les éléments figurant au budget primitif 2025 et ceux constituant les orientations budgétaires 2026, le nombre de postes budgétaires d'emplois permanents demeure stable à 141 postes. En 2026, l'effectif en équivalent temps plein (ETP) s'établit à 129,7 ETP contre 128,3 en 2025, soit une légère progression.

Concernant la structure des emplois permanents, une évolution est constatée au profit de la filière technique, dont la part passe de 59 % en 2024 à 62 %. A l'inverse, la filière administrative diminue passant de 40 % à 37 %.

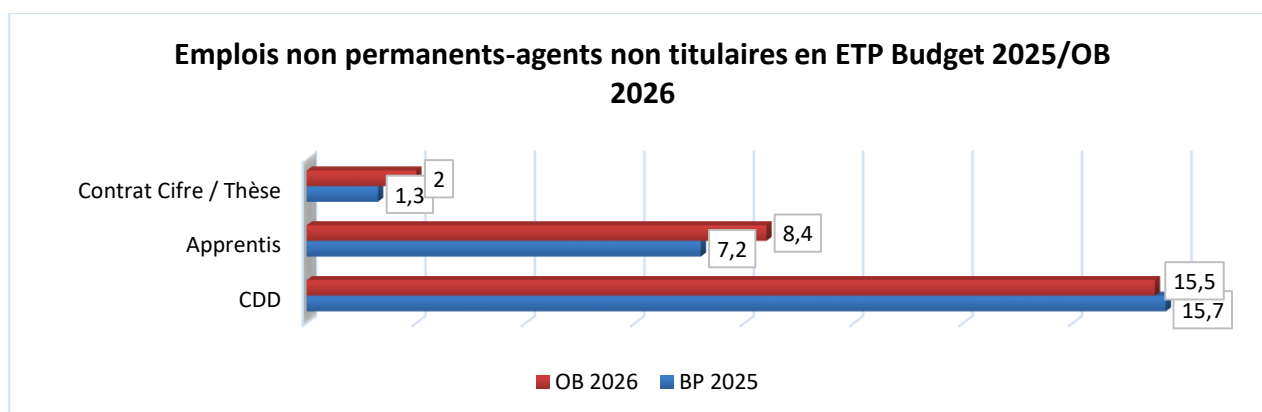


La répartition des postes par catégorie demeure stable : cadres supérieurs (69 %), cadres moyens (28 %) et agents d'exécution (2 %).



Au titre des emplois non permanents occupés par des agents non titulaires, le volume des contrats à durée déterminée (CDD) demeure stable passant de 15,7 à 15,5 ETP. Les CDD de remplacement diminuent de - 0,9 ETP, les CDD pour surcroît d'activité diminuent également de - 2,7 ETP et les CDD à objet défini augmentent de 3,4 ETP. Les embauches liées à ces derniers sont relatives à l'obtention d'une subvention de 0,19 M€ sur fonds FEDER (projet Agriresilienza).

Le nombre de contrats d'apprentissage augmente passant de 7,2 à 8,4 ETP et le contrat Cifre/Thèse évolue de 1,3 à 2 ETP. Afin de favoriser la formation en entreprise et l'insertion professionnelle des jeunes insulaires sur le marché local de l'emploi, l'ODARC collabore prioritairement avec l'Université de Corse.



• La dotation de fonctionnement

La dotation de fonctionnement 2026 en provenance de la CdC, d'un montant de 11 348 000 €, reste identique à celle de l'exercice précédent.



- **Les dépenses liées aux actions de promotion et de communication**

L'ODARC poursuivra l'organisation du Salon International de l'Agriculture (SIA) dans le cadre de ses actions de promotion et de communication en partenariat avec les Chambres d'Agriculture.

L'organisation du SIA 2026 mobilisera 450 000 € de crédits.

L'édition 2026 du SIA se tiendra à Paris porte de Versailles. La CdC et l'ODARC y seront présents aux côtés de la Chambre d'Agriculture de Région Corse afin de promouvoir l'agriculture insulaire et les produits du terroir, tout en véhiculant auprès du grand public une image positive et dynamique de la Corse.

Les actions de promotion des filières ne disposant pas encore de certification (fruits et légumes, agneau, veau, fromages fermiers, etc.), de promotion générique et de sensibilisation des différents publics à la diversité et aux spécificités de l'agriculture corse, d'actualisation et de promotion des Routes des Sens Authentiques sur les 9 territoires ainsi que de promotion du label restaurant « Gusti di Corsica » se poursuivent. Ces actions intègrent également la participation de l'ODARC au SIA 2026 pour un montant d'environ 500 000€ dans le cadre de la promotion des productions agricoles. Au total, l'ensemble de ces opérations mobilisera 950 000 € de crédits.

➤ **Section d'investissement**

Les principales acquisitions et les renouvellements notables d'actifs pour l'exercice 2026 devraient se décliner comme suit :

- ✓ **Les dépenses d'investissement annuelles :**

Il s'agit :

- D'acquisition de matériel informatique divers avec pour objectif de renouveler le parc informatique et de sécuriser le système d'information (137 K€).
- D'acquisition de matériel industriel, laboratoire et agricole, de matériel de transport ainsi que d'agencement et d'aménagement de terrains pour les stations expérimentales (454 K€).
- De matériel de bureau, mobilier de bureau et autres (14 K€).
- De travaux d'installation et d'agencement divers (5 K€).
- De frais d'insertion (1 K€)
- D'abondement des fonds de financement gérés par la Caisse de Développement de la Corse (CADEC) (112 K€).



✓ Les dépenses d'investissement pluriannuelles :

Il s'agit :

- Sur le site de la station expérimentale d'Altiani, d'achever les opérations de construction d'un bâtiment de stockage pour le cheptel caprin, de création d'un nouvel espace bergerie y compris hangar fourrage et matériels et VRD, de création d'un système d'irrigation avec stockage inter-saisonnier et de poursuivre les travaux relevant de la création d'un laboratoire de recherche.

N° d'AP	Libellé de l'AP	Montant d'AP	CP réalisés					CP prévisionnels
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
AP-2021-0002	Construction d'un hangar de stockage (haras de boucs)	494 000 €	3 049,80 €	8 537,10 €	17 092,46 €	413 653,33 €	18 006,36 €	33 660 €
AP-2021-0004	Travaux d'aménagement, création nouvel espace bergerie et hangar de stockage, VRD	3 981 400 €	4 365,40 €	- €	71 592,49 €	75 185,99 €	3 372 762,42 €	457 493 €
AP-2023-0012	Création d'un système d'irrigation avec stockage inter-saisonnier	1 200 000 €			- €	5 752,76 €	499 354,41 €	694 892 €
AP-2024-0015	Création d'un laboratoire de recherche	900 000 €				- €	- €	100 000 €

- Sur le site de la station expérimentale de Migliacciaro, d'achever les opérations de création d'un bâtiment technico-administratif disposant d'un espace d'accueil dédié aux bureaux, salle de réunion et laboratoire, et d'un hangar de stockage de fourrage et de matériel avec photovoltaïque. La création du bâtiment technico-administratif, destiné à devenir un pôle de compétences en filière fourrages et céréales, vise en particulier à regrouper sur le site l'ensemble des personnels techniques nécessaires au développement du pôle et la permanence de l'ODARC et de ses partenaires.

N° d'AP	Libellé de l'AP	Montant d'AP	CP réalisés					CP prévisionnels
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
AP-2021-0005	Construction d'un bâtiment technico-administratif	2 440 000 €	4 042,48 €	2 214,75 €	9 095,12 €	2 177 050,38 €	67 517,29 €	180 079 €
AP-2021-0006	Construction d'un hangar de stockage	600 000 €	4 090,32 €	637,02 €	2 406,54 €	546 403,93 €	19 437,30 €	27 024 €



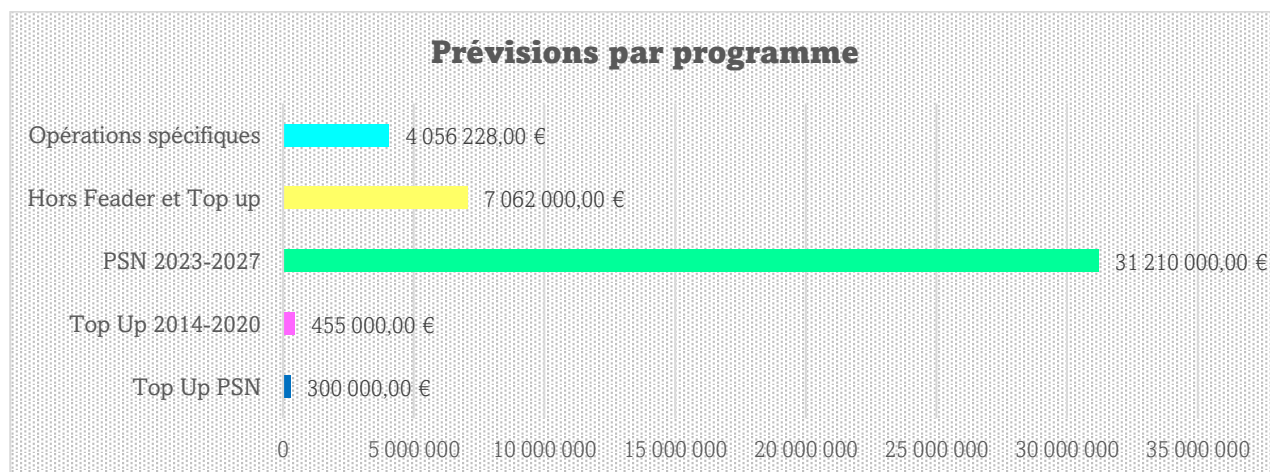
VII) Les interventions

VII.1) Les aides par programme et par financeur

L'Office mettra en œuvre au bénéfice du territoire insulaire environ 43 M€ d'aides, dont 46 % de crédits européens au titre du budget annexe FEADER soit 19,8 M€.

Les aides par programme et par financeur se déclinent comme suit :

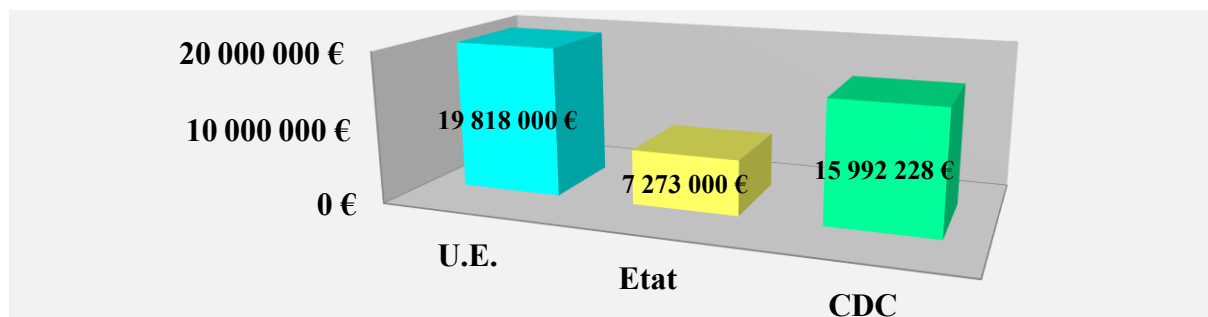
Programmes/financeurs	UE	État	CdC	Total
Top Up PSN		300 000		300 000
Top Up 2014-2020		55 000	400 000	455 000
PSN 2023-2027	19 818 000	5 944 000	5 448 000	31 210 000
Hors FEADER et Top Up			7 062 000	7 062 000
Opérations spécifiques		974 000	3 082 228	4 056 228
Total	19 818 000	7 273 000	15 992 228	43 083 228
Répartition %	46 %	16,9 %	37,1 %	100 %



Sur l'ensemble des programmes, la contribution européenne au regard des dépenses d'aides prévues atteindra 19,8 M€ en 2026, celle de la CdC 16 M€ et celle de l'État 7,2 M€.



Répartition des aides par financeur



VII.2) Nature des principales interventions au sein des différents programmes

Les interventions de l'Office se structurent autour :

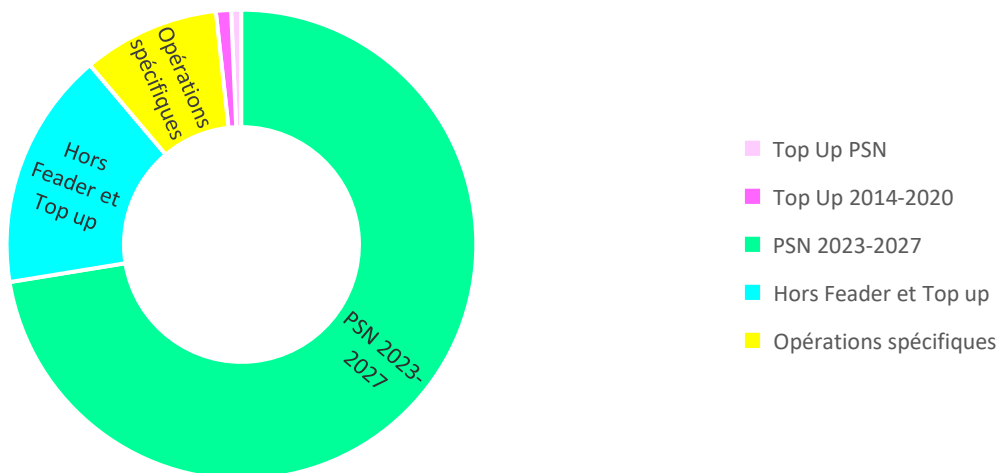
- Du Plan Stratégique National (PSN) 2023-2027 y compris le programme Top Up 2023-2027 à hauteur de 31,5 M€.
- Du Programme de Développement Rural Corse (PDRC) 2014-2020 Top Up pour 0,5 M€ de crédits.
- D'actions dissociables du PSN et dont le financement est assuré sur des fonds en provenance de la CdC (dits Hors FEADER et Top Up) pour 7 M€.
- D'opérations spécifiques adossées à un mono financement régional pour 4 M€.

Il est à noter que :

- 72,4 % sont destinés au programme PSN 2023-2027 cofinancés par des fonds européens et nationaux.
- 1,1 % sont destinés au programme Top Up 2014-2020 et 0,7 % sont destinés au programme Top UP 2023-2027 mobilisant des financements nationaux.
- 16,4 % sont destinés au programme Hors FEADER et Top Up mobilisant des financements nationaux.
- 9,4 % sont destinés au programme Opérations spécifiques mobilisant des financements nationaux.



Ventilation des interventions selon le programmes



Les principaux mandatements d'aides prévus se répartissent selon les natures d'interventions exposées ci-après :

➤ Au titre du PDRC 2014-2020

- 0,4 M€ pour l'aide au démarrage d'entreprises à destination notamment des jeunes agriculteurs.

➤ Au titre du PSN 2023-2027

Les principaux dispositifs ou groupes de dispositifs se déclinent comme suit :

- 15 M€ pour les indemnités compensatoires aux handicaps naturels. Cette mesure comprend l'acompte de la campagne 2026.
- 4,2 M€ pour les mesures agro-environnementales et climatiques et conversion agriculture biologique.
- 4 M€ pour les investissements en faveur des exploitations agricoles.
- 4 M€ pour les mesures soutien aux activités écologiques des entreprises rurales et amélioration des services de base et des infrastructures rurales, forestières et de protection des incendies.
- 2 M€ pour l'aide au démarrage d'entreprises à destination notamment des jeunes agriculteurs.



- 1 M€ pour la mesure liaison entre les actions de développement de l'économie rurale (LEADER).

➤ **Au titre des opérations Hors-PDRC**

Les principaux dispositifs ou groupes de dispositifs se déclinent comme suit :

- 3,8 M€ pour les investissements agricoles et vinicoles et la mise en valeur agricole.
- 2,7 M€ pour le soutien à la structuration des filières et à la promotion des produits sous signes de qualité.

➤ **Au titre des opérations spécifiques de la CdC**

Les principaux dispositifs ou groupes de dispositifs se déclinent comme suit :

- 1,5 M€ pour le dispositif de gestion de crise. Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les demandes, qu'elles soient individuelles ou collectives, émanant d'agriculteurs dont les exploitations ont subi des dégradations de leurs outils de production. Il concerne les situations liées aux aléas climatiques, aux crises sanitaires ou à tout événement accidentel susceptible de compromettre la pérennité des exploitations agricoles. Il finance également les plans sanitaires (tremblante, caprasana, Aujesky...).
- 0,5 M€ pour la promotion des productions agricoles et rurales, la sensibilisation des différents publics à la diversité de l'agriculture insulaire, la poursuite du développement de la route des sens authentiques ainsi que la poursuite du déploiement du label restaurant Gusti di Corsica.
- 0,3 M€ pour l'appui aux Safer et à la mobilisation du foncier. Ce dispositif a pour objectif de soutenir les actions d'opérateurs fonciers afin de dynamiser l'agriculture et les espaces forestiers mais, tout en contribuant au développement de l'économie locale.